

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 27

Date de convocation :

21/05/2025

**Date de publication
de la convocation :**

21/05/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 27 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mai à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M.LONCHAMPT Samuel - Mme VICTOR Catherine - Mme BARDIN Isabelle - Mme PENAUD Nathalie - M. DELATTRE André - M. BLUME Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. VADOT Thierry - M. RECOUVREUX Christophe - Mme RACAMIER-THOMAS Nathalie - Mme GAUDRY Céline - M. MERGEY Dominique - Mme COURBET Bénédicte - M. FREGONESE Ludovic - Mme FEGUIRI Christelle - M.BAUDOUIN Ludovic - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme HAZHAZ Dénia

Absents excusés et représentés : M. BASSOLEIL Hervé (procuration à M. RUET Guillaume) - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas (procuration à Mme PERSON-PICARD Bénédicte) - Mme DEFERT Josette (procuration à Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie) - M. DURANDIN Thierry (procuration à Mme PENAUD Nathalie) - Mme WELLENREITER Elisabeth (procuration à Mme COURBET Bénédicte) - Mme ROMAN Yolaine (procuration à M. BLUME Pierre)

Absents excusés : M. CADOUOT Christian - M. RICHARD Xavier - Mme DUBOIS Florence - M. PAJOT Frédéric - M. STURM Yves

Absent non excusé : M. RACLOT Frédéric

A été nommé secrétaire : M. VENTO Romain

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

FORET COMMUNALE – Mise à jour des surfaces relevant du Régime Forestier

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 12, 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Vu la présentation de ce dossier à la commission PÔLE SERVICES TECHNIQUES du 14 mai 2025 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'adopter une délibération se prononçant sur les surfaces relevant du Régime Forestier ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré l'UNANIMITÉ :

-SOLLICITE et APPROUVE l'application du Régime Forestier des parcelles cadastrées ci-dessous pour une surface de 5 ha 18 a 12 ca :

Territoire communal	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Bois du Roy	21171-ZA	0071	0 ha 15 a 40 ca
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Bois du Roy	21171-ZA	0072	0 ha 08 a 20 ca
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Bois du Roy	21171-ZA	0073	0 ha 61 a 20 ca
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Bois du Roy	21171-ZA	090	0 ha 50 a 04 ca
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	Bois du Roy	21171-ZA	567 p	3 ha 83 a 28 ca

-**CHARGE** l'Office National des Forêts (ONF) d'instruire le dossier nécessaire ;

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent ;

-**DONNE** à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 27 mai 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,


Guillaume RUET





Romain VENTO